

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier ainsi que madame Marie-Josée Charron, Adjointe à la direction générale et responsable des communications et des relations publiques.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**2018-10-01**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 10 septembre 2018. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription, dispensent le directeur général et assistant-greffier de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Période de questions**

**De 19h32 à 19h57**

**Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.**

#### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 septembre 2018**

Le directeur général et assistant-greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 septembre 2018.

**2018-10-02**

#### **Demande de permis PIIA - 721, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Yan Brouillette* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer l'enseigne à l'intérieur de la structure sur poteaux en place ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 721, rue Notre-Dame, tels que présentés par *monsieur Brouillette*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-03**

**Demande de permis PIIA - lot 3 065 155**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Construction Tapco inc.*, tel qu'illustré à la version 15 du dossier numéro 17-013 produit par DZV ;

ATTENDU que cette nouvelle version fait suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal approuve les plans du projet intégré sur le lot 3 065 155, tels que présentés par *Construction Tapco inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-04**

**Demande de dérogation mineure - 210, rang Point-du-Jour Nord**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Francis Giroux* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 210, rang Point-du-Jour Nord, un garage détaché d'une hauteur de 7 mètres, comparativement à la maison d'une hauteur de 5,5 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui précise qu'un garage détaché ne doit pas dépasser la hauteur de la maison ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la

recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 210, rang Point-du-Jour Nord, telle que présentée par *monsieur Giroux*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-05**

**Demande de dérogation mineure - 921, chemin Georges**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Éric Desjardins* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager, dans la résidence du 921, chemin Georges, un logement additionnel de quatre pièces et demie au lieu de trois pièces et demie, ce qui déroge à l'article 4.1.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 921, chemin Georges, telle que présentée par *monsieur Desjardins*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-06**

**Demande de dérogation mineure - 195, rue Yves-Thériault**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Serge Laurin* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 195, rue Yves-Thériault, un gazebo d'une superficie de 20 mètres carrés au lieu de

18 mètres carrés, ce qui déroge à l'article 4.3.2.6 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 195, rue Yves-Thériault, telle que présentée par *monsieur Laurin*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-07**

**Demande d'autorisation d'usage conditionnel - terrasse Turnbull**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *le Groupe Evex* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager sur les lots 2 637 037, 3 161 397, 4 758 840 et 6 228 587, un projet intégré d'habitations comportant un total de 70 logements répartis dans 6 bâtiments ;

ATTENDU que le projet intégré proposé respecte les critères d'évaluation du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel sur les lots 6 637 037, 3 161 397, 4 758 840 et 6 228 587, présentée par *le Groupe Evex*, aux fins d'autoriser l'aménagement d'un projet intégré d'habitations comportant un total de 70 logements répartis dans 6 bâtiments aux conditions suivantes :

- le projet doit comporter des logements adaptés pour des personnes à mobilité réduite, minimalement au rez-de-chaussée des deux bâtiments situés en bordure de la rue Notre-Dame ;

- ces logements doivent être munis de cases de stationnement et de trottoirs conçus en fonction de l'utilisation de fauteuils roulants ;
- afin d'éviter la présence de bacs roulants, la disposition des matières résiduelles devra s'effectuer uniquement dans des conteneurs ;
- le remisage devra s'effectuer uniquement à l'intérieur des bâtiments d'habitation ;
- préserver les arbres centenaires situés en bordure de la rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-08**

**Demande d'autorisation de démolition - 942, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Groupe Evex* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'un garage situé au 942, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise la démolition du garage situé au 942, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-09**

**Demande d'autorisation de démolition - 20, rue Saint-Thomas**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Groupe Evex* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation multifamiliale située au 20, rue Saint-Thomas ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du

règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation multifamiliale située au 20, rue Saint-Thomas.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-10**

**Demande de dérogation mineure - 330, rue Arcand**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Guy Bérubé* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 330, rue Arcand, un garage détaché muni d'une porte d'une hauteur de 2,74 mètres au lieu de 2,45 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, entend accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 330, rue Arcand, présentée par monsieur Bérubé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-11**

**Demande de dérogation mineure - 40, terrasse Légaré**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur François Le Bel* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 40, terrasse Légaré, un garage détaché muni d'une porte d'une hauteur de 2,74 mètres au lieu de 2,45 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, entend accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 40, terrasse Légaré, présentée par *monsieur Le Bel*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-12**

**Demande de permis PIIA - lot 6 226 316**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Pierre Pauzé pour Construction GAB* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver les plans de construction et d'aménagement extérieur, ainsi que les enseignes murales et sur poteaux de la station-service Pétro-Canada sur le lot 6 226 316 ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet relatifs au lot 6 226 316, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-13**

**Demande de dérogation mineure - lot 6 226 316**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Pierre Pauzé pour Construction GAB* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire une station-service, sur le lot 6 226 316, à l'angle du chemin de Lavaltrie et du rang Saint-Jean Sud-Est, qui comporte les aspects dérogatoires du Règlement de zonage RRU2-2012 suivants ;

- article 2.2.4 de l'annexe C : le lave-auto est situé en cour avant
- article 7.2.1 : la distance entre deux accès sur le chemin de Lavaltrie est de 36,13 mètres au lieu de 80 mètres

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 6 226 316 (angle du chemin de Lavaltrie et du rang Saint-Jean Sud-Est), telle que présentée par *monsieur Pausé pour Construction GAB*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-14**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement RRU2-42-2018**

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de régir l'implantation de stations-service et de points de vente de cannabis et de modifier diverses normes de construction.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2018-10-15**

**Adoption du 1er projet de règlement RRU2-42-2018**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-42-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et régir l'implantation de stations-service et de points de vente cannabis, et de modifier diverses normes de construction*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-16**

**Détérioration de la rive et du littoral face aux propriétés des 170, 174, 190 terrasse Hétu, du 140, rue Annie et du 160, rue de la Plage**

ATTENDU que les rives et le littoral jouent un rôle essentiel pour la survie des composantes écologiques et biologiques d'un cours d'eau ;



ATTENDU que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités la responsabilité de protéger les rives et le littoral des cours d'eau ;

ATTENDU que ces mesures de protection environnementale se retrouvent au chapitre 10 du règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il a été constaté, face aux propriétés des 170, 174, 190, terrasse Héту, du 140, rue Annie et du 160, rue de la Plage, une importante détérioration de ces milieux naturels ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que la Ville de Lavaltrie intente, au niveau des propriétés mentionnées ci-haut, les procédures légales appropriées afin d'obtenir la restauration des milieux naturels altérés ;

Que la Ville de Lavaltrie mandate Me Yves Chaîné de la firme d'avocats Bélanger Sauvé aux fins de donner effet à la présente résolution et d'intenter les procédures légales qui s'imposent suivant ce qu'elle pourra juger approprié afin de rétablir ces milieux naturels et de les maintenir.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-17**

**Adoption du règlement 241-2018 - modification zone P-100**

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 241-2018 en date du 25 septembre 2018 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 241-2018 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, relativement au projet d'agrandissement de la résidence pour personnes âgées Souvenirs du coeur*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-18**

**Adoption du second projet de règlement numéro 110-7-2018 - usages conditionnels**

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 110-7-2018 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 110-7-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement d'autoriser, dans*

*la zone A-51, certains usages commerciaux et d'autoriser, sur l'ensemble du territoire, deux usages commerciaux dans une habitation unifamiliale, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-19**

**Mandat Groupe Tanguay associés - analyse hydraulique sectorielle**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a été saisie d'une demande pour le prolongement de son réseau d'aqueduc sur le chemin Lavaltrie jusqu'à l'autoroute 40, de la part de promoteurs ;

ATTENDU que des citoyens ont déjà manifesté au conseil municipal leur volonté d'accéder à un réseau d'aqueduc dans le périmètre urbain situé au nord de l'autoroute 40 ;

ATTENDU le développement d'un parc industriel au nord de l'autoroute 40 ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une offre de service pour l'analyse hydraulique sectorielle des secteurs au sud et au nord de l'autoroute 40 ainsi que de part et d'autre de la route 131 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville de Lavaltrie prenne entente avec les promoteurs pour le partage des coûts de l'analyse hydraulique sectorielle ;

Que le conseil municipal accepte l'offre de service du Groupe Tanguay Associés, conditionnellement à la signature de l'entente avec les promoteurs.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-20**

**Participation financière - Projet parc-école des Eaux-Vives**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte la proposition concernant l'aménagement et la réfection du parc-école de l'école primaire des Eaux-Vives, telle que présentée par le Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ;

Que le conseil municipal octroie une subvention de 10 000 \$ à l'école des Eaux-Vives dans le cadre du projet d'aménagement et de réfection d'un parc-école ;

Que cette somme soit appropriée du fonds de parcs et terrains de jeux et transférée au poste budgétaire 02 701 94 973 *Subvention Eaux-Vives* ;

Que le conseil municipal autorise la directrice des loisirs, de la culture et relations à la communauté, madame Isabelle Champagne, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de service pour l'aménagement d'un parc-école à l'école primaire des Eaux-Vives à Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-21**

**Demande de subvention - Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air**

ATTENDU la volonté du conseil municipal de réaliser un projet de réaménagement du Boisé du Chemin du Roy ;

ATTENDU que le projet consiste à :

- améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers du Boisé du Chemin du Roy ;
- améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air ;
- accroître la fréquentation du Boisé du Chemin du Roy ;
- répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population lavaltrioise et lanaudoise.

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise la chef de division sport et plein air du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Nathalie Des Alliers, à formuler une demande de subvention dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air*, pour le projet de réaménagement du Boisé du Chemin du Roy ;

Que la présente résolution confirme l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet présenté ;

Que le conseil municipal autorise également le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous documents relatifs à ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-22**

**Autorisation de signature - protocole d'entente - programme activités parascolaires**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise la chef de division, loisirs et soutien à la communauté du Service des loisirs, de la culture et des

relations à la communauté, madame Josée Perreault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente à intervenir avec les quatre écoles primaires de Lavaltrie relativement au programme d'activités parascolaires.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-23**

**Aide financière - Réseau des aidants naturels D'Autray**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 250 \$, à l'organisme *Réseau des aidants naturels D'Autray* dans le but de soutenir les festivités soulignant leur 25<sup>e</sup> anniversaire ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970  
- *Subvention et dons - élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-24**

**Adoption de la mission de la Maison des contes et légendes de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des documents relatifs à la mission de la Maison des contes et légendes de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le document présentant la mission de la Maison des contes et légendes de Lavaltrie tel que déposé en date du 17 septembre 2018.

Que ce document soit annexé à la présente résolution et qu'il en fasse partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-25**

**Adoption des orientations en matière d'éducation de la Maison des contes et légendes de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des documents relatifs aux orientations en matière d'éducation de la Maison des contes et légendes de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte les documents présentant les orientations en matière d'éducation de la Maison des contes et légendes de Lavaltrie tel que déposés en date du 17 septembre 2018 ;

Que ces documents soient annexés à la présente résolution et qu'ils en fassent partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-26**

**Adoption du rapport d'activités 2017-2018 de la Maison des contes et légendes de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2017-2018 de la Maison des contes et légendes de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le rapport d'activités 2017-2018 de la Maison des contes et légendes de Lavaltrie tel que déposés en date du 17 septembre 2018 ;

Que ce rapport soit annexé à la présente résolution et qu'il en fasse partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-27**

**Centre culturel de Joliette - levée de fonds**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 450 \$ au Centre culturel de Joliette en guise de contribution à leur *Évènement-bénéfice Triptyque* ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-28**

**Acceptation du don d'une oeuvre d'art de l'artiste Caroline Touati**

ATTENDU que l'artiste madame Caroline Touati a fait don à la Ville de Lavaltrie de la sculpture *Les oiseaux du paradis* réalisée en hommage à Tex Lecor ;

ATTENDU que le dossier de présentation de l'oeuvre ainsi que l'ensemble des critères de sélection prévus dans la politique d'acquisition d'oeuvres d'art de la Ville de Lavaltrie sont respectés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal intègre à sa collection d'oeuvres d'art, l'oeuvre en bois et de pierre, hommage à Tex Lecor, de l'artiste Caroline Touati, datant de 2018 ;

Que le conseil municipal s'engage à identifier et à exposer l'oeuvre dans l'un des édifices publics appartenant à la Ville de Lavaltrie ;

Que le conseil municipal remercie la donatrice et lui témoigne sa gratitude pour ce geste.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-29**

### **Adoption de la mission, de la vision et des valeurs de la Ville de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal et le comité de direction de la Ville de Lavaltrie ont procédé à une démarche de planification stratégique au printemps 2018 ;

ATTENDU que cette démarche avait pour objectifs de :

- déterminer la mission et les valeurs communes prioritaires
- déterminer la vision d'avenir pour Lavaltrie et les grands objectifs d'intervention
- de dégager les stratégies visant à permettre la réalisation de cette vision
- d'identifier les initiatives et projets qui soutiendront l'actualisation de cette vision;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte la mission de la Ville de Lavaltrie comme étant la suivante :

- Permettre aux Lavaltoises et aux Lavaltois de s'épanouir dans un milieu de vie attrayant et attractif en répondant efficacement et de manière innovante, à leurs besoins, leurs attentes et leurs aspirations tout en respectant leurs ressources financières et le bien commun.

Que le conseil municipal adopte les valeurs issues de cette démarche et fasse la promotion de celles-ci :

Intégrité :

- Adopter des pratiques de gestion favorisant un fort sens éthique, d'honnêteté, de rigueur et de justice tout en

maintenant une communication transparente visant à exprimer clairement les motifs ayant servi à la prise de décision.

Respect :

- Agir avec politesse, considération, empathie et tolérance tout en faisant preuve d'écoute envers toute personne, citoyen ou collègue. Ce respect doit être réciproque et transparaître dans les échanges. La réalisation d'actions doit également se faire dans le respect des lois, des règlements, et ce, en considérant les sphères sociales, économiques et environnementales.

Équité :

- Adopter une approche inclusive et objective dans l'attribution des ressources et dans l'offre de service. Atténuer les différences sociales et économiques pour que tous les citoyennes et citoyens se sentent partie prenante de la communauté, qu'ils soient sur un même pied d'égalité et traités de façon juste et équitable.

Créativité :

- Sortir des sentiers battus et remettre en question les façons de faire permettant à l'organisation d'obtenir des résultats différents et plus performants.

Ouverture :

- Faire preuve d'ouverture face aux changements et aux idées nouvelles. Laisser place à l'initiative et au travail collaboratif. Favoriser la communication et la mise en commun des actions. Prendre en compte la réalité citoyenne pour se projeter vers l'avant et s'adapter au milieu.

Que le conseil municipal adopte la vision sur laquelle s'appuieront ses orientations et qui guidera ses décisions pour l'avenir. Cette vision se définissant comme suit :

Lavaltrie... mon équilibre, ma vraie nature!

- Se tournant vers l'urbanité, tout en préservant son caractère rural, Lavaltrie affiche une grande effervescence et entretient un lien étroit avec ses espaces verts et le fleuve. Ce juste milieu permet d'offrir aux citoyens un cadre de vie harmonieux favorisant l'équilibre entre la vie active et les moments de quiétude. Privilégiant un développement sain et respectueux de la nature, Lavaltrie se projette comme une ville aux convictions environnementales, qui sait mettre en valeur la beauté et la qualité de son territoire, tout en incitant ses citoyens à s'approprier cet espace d'exception.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-30**

### **Fin d'emploi d'une personne salariée**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'un rapport concernant la période d'essai de la personne salariée no 70011 ;

ATTENDU la décision de mettre fin à la période d'essai de la personne salariée ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal ratifie la fin d'emploi de la personne salariée no 70011 en date du 27 septembre 2018.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2018-10-31**

#### **Modification de la résolution 2016-05-24 - Comité paritaire en santé et sécurité au travail**

ATTENDU l'entrée en fonction de madame Karine Brousseau à titre de conseillère en ressources humaines à la Ville de Lavaltrie en juillet 2018 ;

ATTENDU l'expertise de Madame Brousseau en santé et sécurité au travail ;

ATTENDU que monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, souhaite céder son poste de membre du Comité paritaire en santé et sécurité au travail à Madame Brousseau ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal modifie la résolution numéro 2016-05-24 en abrogeant la nomination de monsieur Marc-Olivier Breault, au siège numéro 2 du Comité paritaire en santé et sécurité au travail en le remplaçant par madame Karine Brousseau, conseillère en ressources humaines, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 avril 2020.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2018-10-32**

#### **Adoption du règlement 243-2018 - Boisé du Chemin du Roy**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 243-2018 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux d'aménagement et d'amélioration du Boisé du Chemin du Roy et de procéder à ces fins, à un emprunt de 483 159 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2018-10-33**

#### **Adoption du règlement 244-2018 - création fonds de roulement**

Il est proposé par madame Danielle Perreault



Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 244-2018 intitulé : *Règlement aux fins de décréter la création d'un fonds de roulement*, tel que déposé.

Que ce règlement soit annexé à la présente résolution et qu'il en fasse partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-34**

**Programmation modifiée des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;

Que la Ville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-35**

**Abrogation de la résolution numéro 2018-07-23 - récupération de taxes**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Qu'un mandat soit donné à la firme *Bélanger Sauvé* afin d'accompagner les services de la trésorerie et du greffe dans le processus de recouvrement des taxes impayées ;

Que le conseil municipal abroge la résolution numéro 2018-07-23 relative au mandat au procureur maître Pierre-Édouard Asselin, avocat concernant la récupération de taxes.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-36**

**Vente pour non-paiement de taxes, dépôt et ordonnance de vente**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une liste déposée par le trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

ATTENDU que, conformément aux dispositions de l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner à la greffière ou, en son absence, l'assistant-greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière prescrite ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des immeubles dont les taxes municipales sont impayées ;

Que le conseil municipal ordonne à la greffière ou, en son absence, à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, le 29 novembre 2018, à 14 heures, à la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, Lavaltrie, les immeubles décrits dans la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, le tout conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 517 de la Loi sur les cités et villes, les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans cet avis publics ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes, le maire ou le trésorier soit autorisé à enchérir et acquérir au nom de la Ville, les immeubles mis en vente ;

Que, conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la Loi sur les cités et villes, la greffière ou, en son absence, l'assistant-greffier soit autorisé à consentir pour la Ville, un acte de vente devant notaire, à l'adjudicataire, tous les frais étant à la charge de ce dernier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-10-37**

**Autorisation de paiement de divers projets**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

**Règlement 216-2016 - Travaux de réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration**

Labonté Mecpro inc.	Coupon 1189	1 352,54 \$
---------------------	-------------	-------------

**Règlement 223-2017 - Travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée**

Teltech Télécommunication	Coupon 1178	3 920,65 \$
---------------------------	-------------	-------------

**Règlement 226-2017 - Acquisition d'ameublement et la réalisation de travaux de rénovation, d'entretien et de réaménagement de différents immeubles municipaux**

Plomberie CSC Lanaudière	Coupon 1182	8 278,21 \$
Entreprise Dany Cassivi inc.	Coupon 1183	23 406,04 \$
Monsieur Pinceau inc.	Coupon 1184	13 025,52 \$
Bass Construction	Coupon 1185	19 829,38 \$

**Règlement 228-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de Ville**

WSP Canada inc.	Coupon 1180	17 060,89 \$
Solmatech inc.	Coupon 1181	6 846,76 \$
Généreux construction inc.	Coupon 1187	260 923,47 \$

**Règlement 229-2017 - Travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131**

Comeau Experts-Conseils	Coupon 1179	14 941,00 \$
Comeau Experts-Conseils	Coupon 1188	14 941,00 \$

## **Règlement 230-2017 - Travaux de pavage, de réfection du pavage de la rue du Tricentenaire**

9306-1380 Québec inc.	Coupon 1186	296 132,69 \$
-----------------------	-------------	---------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Autorisation de dépenses**

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 août au 25 septembre 2018.

### **2018-10-38**

#### **Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 11 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 340 265,23 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 735 à 737 et 48253 à 48440).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2018-10-39**

#### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Breault, directeur  
général et assistant-greffier

### **Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

---

Christian Goulet, maire